



Répartition des moyens pour la rentrée 2014

La priorité budgétaire pour la rentrée 2014 concerne les stagiaires. En parallèle, le ministère n'apporte pas suffisamment d'emplois pour absorber la hausse démographique et encore moins pour améliorer la situation.

Autre nouveauté pour 2014 : **1.000 équivalents temps pleins (ETP) dans le 2nd degré uniquement en heures supplémentaires !**

Aucune évolution des postes en personnels administratifs, en personnels de laboratoire ou encore en personnels d'orientation... alors que les besoins existent !

Notons de plus seulement **350 emploi AVS-I**, pour les élèves en situation de handicap, dont la répartition sera annoncée au printemps 2014.

Enfin, **l'enseignement privé va bénéficier de 345 emplois.**

Vous trouverez dans ce « 8 pages » une synthèse des annonces pour la rentrée 2014. L'ensemble des informations se trouvent sur notre site internet.

Dans les académies et les départements, chacun doit s'en saisir pour revendiquer des moyens à la hauteur des besoins.

Matthieu Brabant,
Secrétaire national de la CGT Educ'Action

Sommaire

page 2 :
Emplois d'enseignants dans le 1^{er} degré

page 3 :
Emplois d'enseignants dans le 2nd degré

page 4 :
Emplois de CPE
Emplois d'Assistants de service social

page 5 :
Emplois d'infirmiers
Emplois de médecins

page 6 :
Les annonces sur le quinquennat

page 7 :
Les chantiers métiers

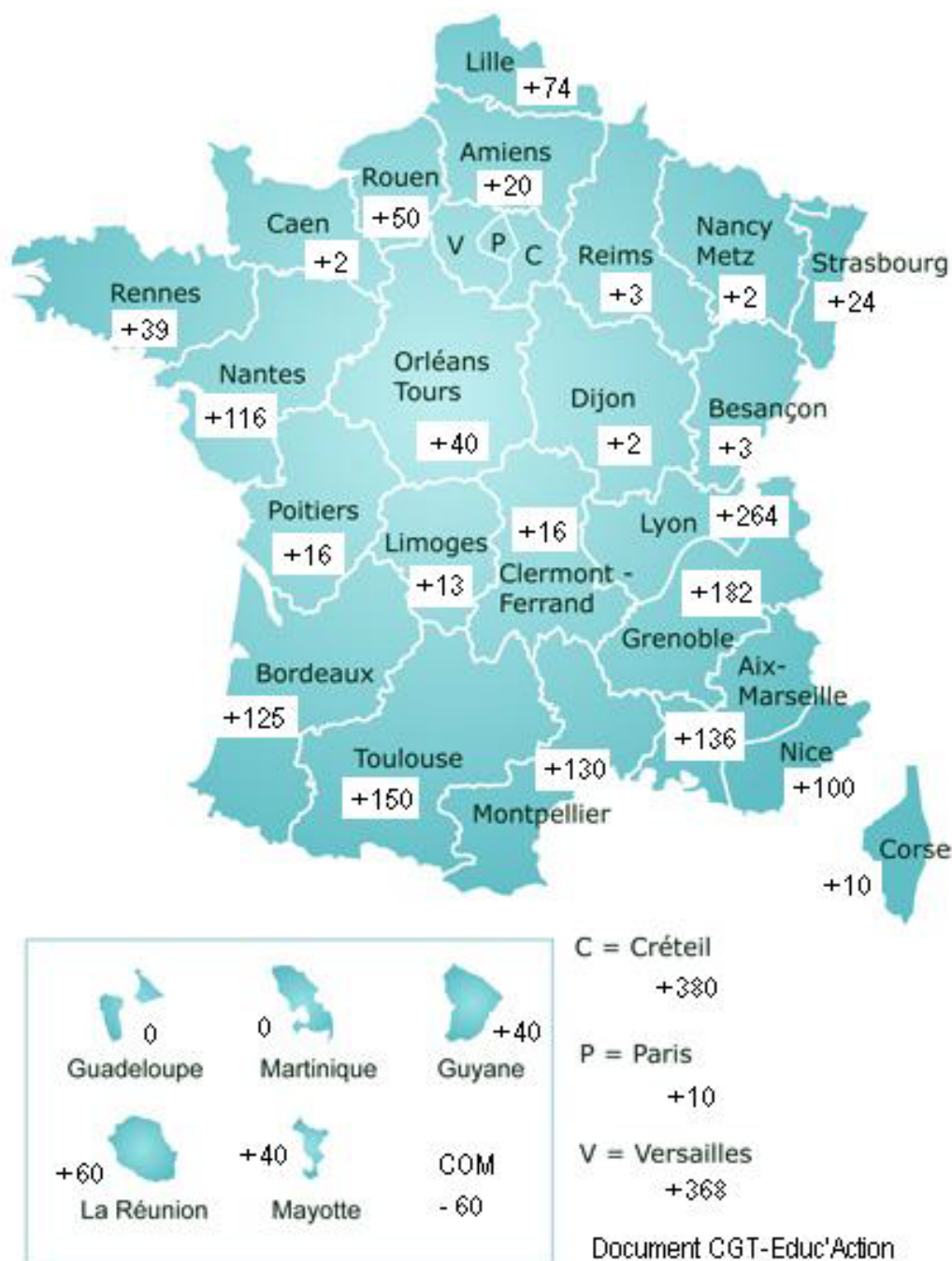
page 8 :
La CGT Educ'Action revendique



*Nous vous invitons à consulter
l'ensemble des documents présentés en
Comité Technique Ministériel
le 19 décembre 2013
sur notre site internet :*

www.unsen.cgt.fr

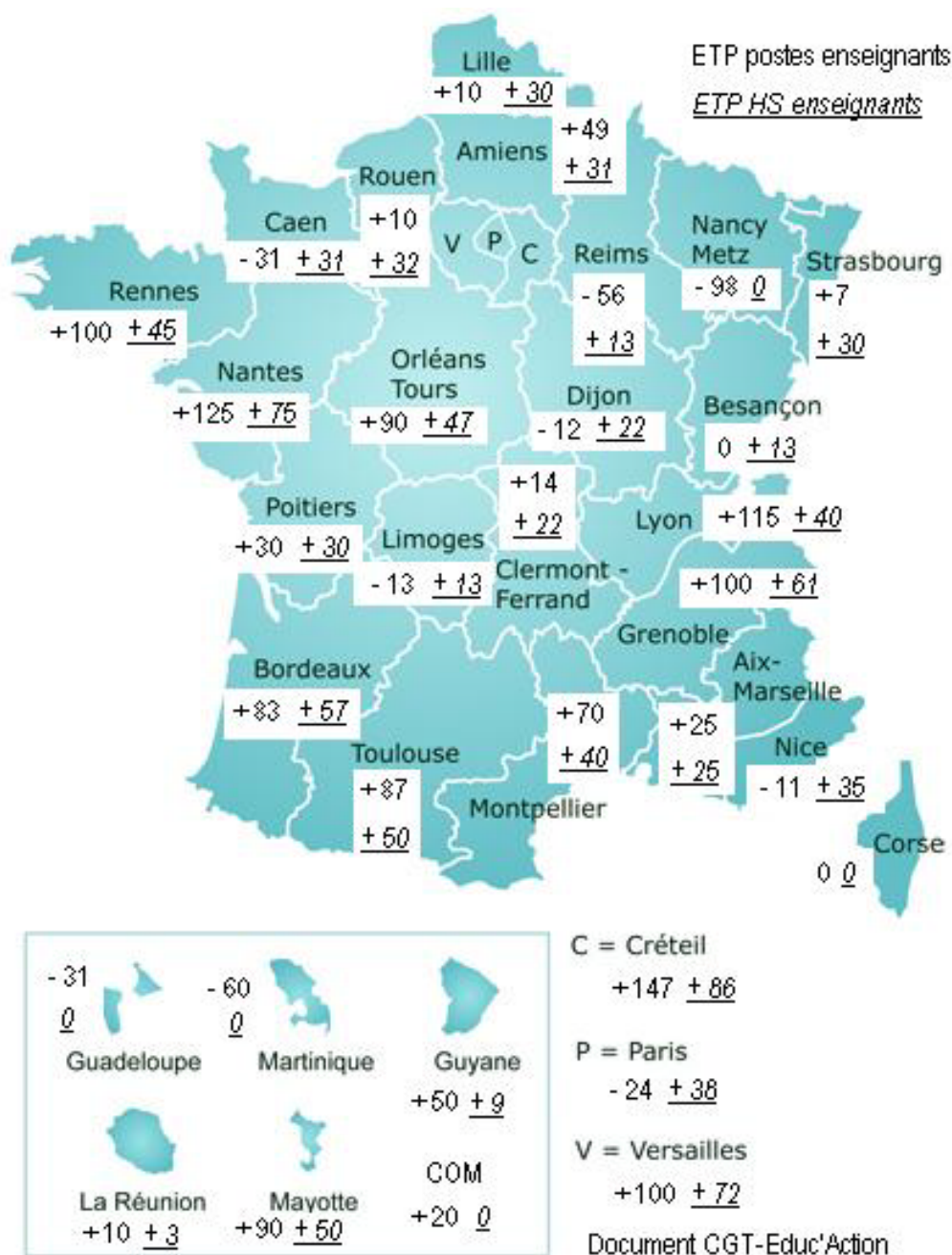
Emplois d'enseignants dans le 1^{er} degré



Le ministère va créer 4.042 emplois d'enseignants stagiaires. Ils s'ajoutent à ceux de la rentrée 2013 : cela fera donc globalement 8.611 emplois d'enseignant stagiaires (ils enseigneront à mi-temps).

Par ailleurs, **2.355 ETP d'enseignants du 1^{er} degré seront** créés en récupérant les moyens des contractuels admissibles 2013/2014 (1.260 ETP), des emplois non utilisés en 2012/2013 (295 ETP) et avec une création réelle de 800 ETP. La répartition dans les académies dépend de l'évolution démographique (+ 38.000 élèves prévus). La scolarisation des 3 ans devraient être légèrement améliorée.

Emplois d'enseignants dans le 2nd degré



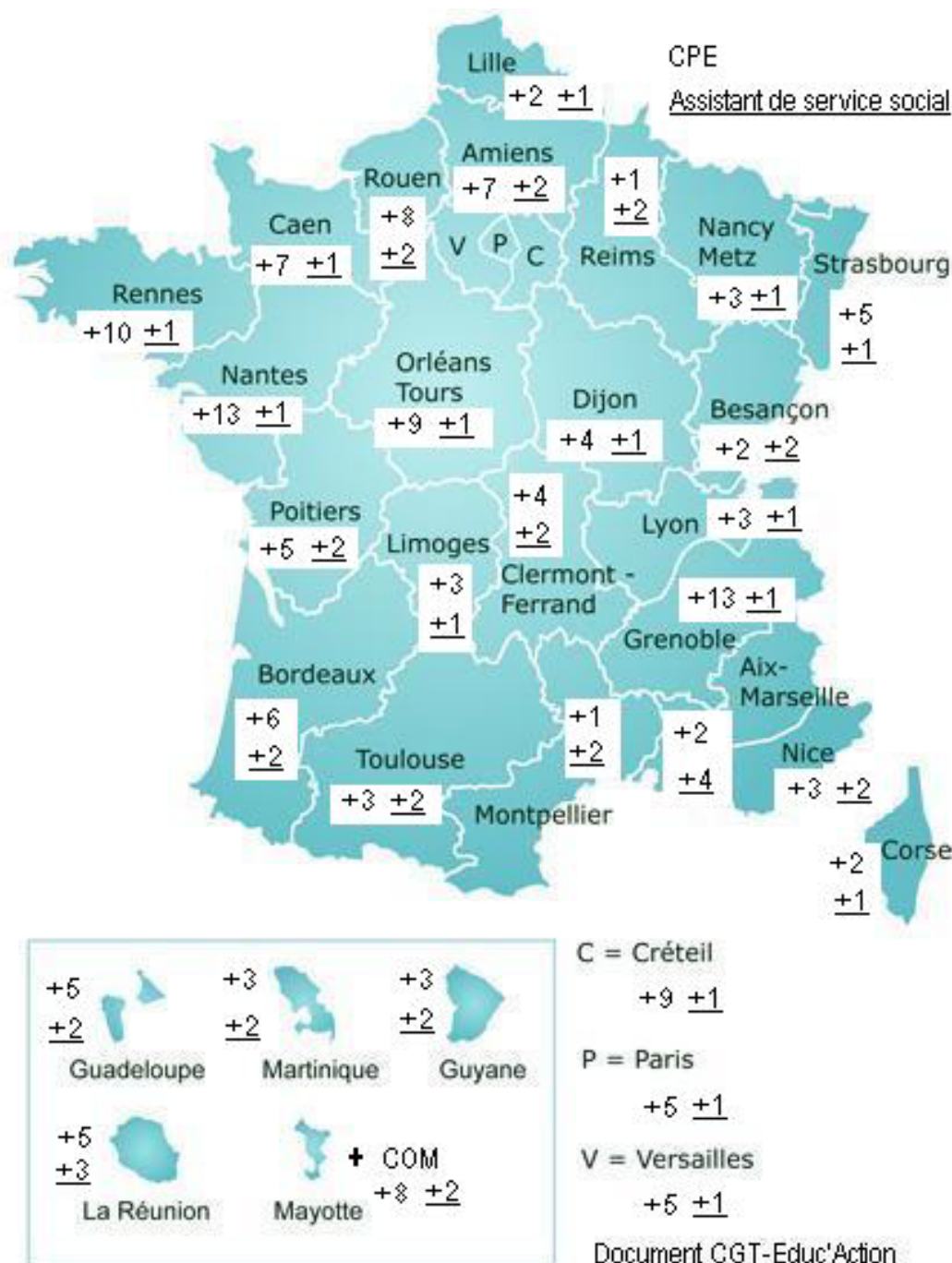
Le ministère va créer 4.854 emplois d'enseignants stagiaires. Ils s'ajoutent à ceux de la rentrée 2013 : cela fera donc globalement 10.500 emplois d'enseignants stagiaires (ils enseigneront à mi-temps).

Par ailleurs, **986 ETP d'enseignants du 2nd degré seront** créés en récupérant les moyens des contractuels admissibles 2013/2014. La répartition tient compte de l'évolution démographique (+ 45.000 élèves prévus, surtout en lycée professionnel), ce qui entraîne une baisse des moyens dans certaines académies. Le ministère annonce vouloir créer avec ces moyens un réseau de professeurs formateurs académiques et renforcer les moyens pour « prévenir et réduire la difficulté scolaire ».

Enfin, **1.000 ETP sont budgétés en heures supplémentaires** « afin d'accompagner les besoins liés à la variation prévisionnelle de la démographie à la rentrée 2014 ». Notons que le ministère supprime dans certaines académies des emplois tout en augmentant les heures supplémentaires !

Emplois de CPE

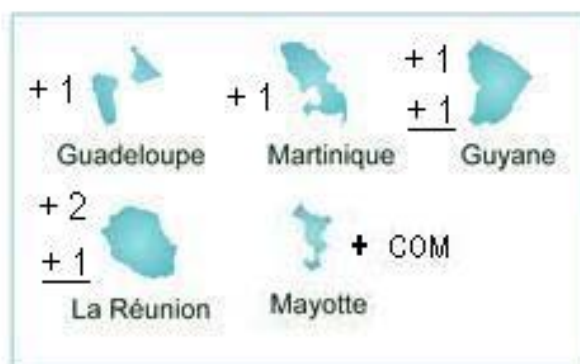
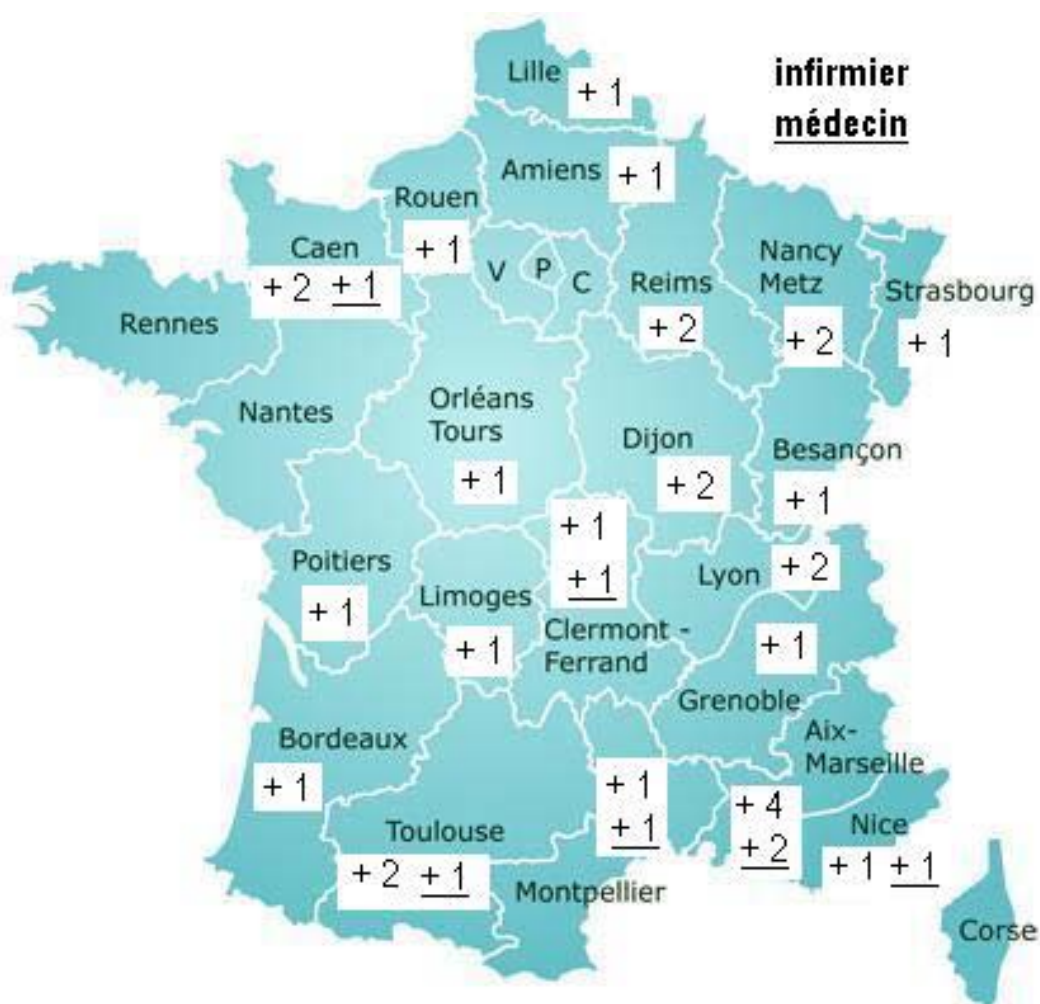
Emplois d'assistants de service social



159 emplois de CPE seront créés dans les académies. Les emplois de contractuels admissibles seront transformés en **300 emplois de stagiaires CPE** (exerçant à mi-temps).

50 emplois d'assistants de service social seront créés dans les académies, essentiellement pour l'éducation prioritaire.

Emplois d'infirmiers Emplois de médecins



C = Créteil
+2
P = Paris
+2 +1
V = Versailles
+2

Document CGT-Educ'Action

**40 emplois d'infirmiers sont créés, en particulier pour l'éducation prioritaire.
10 emplois de médecins sont créés.**

Rappel des annonces sur le quinquennat

Le ministre a annoncé la création de 60.000 emplois dans l'enseignement sur la durée de la législature. Sur ce total, 54.000 emplois seront créés au ministère de l'éducation nationale, 5.000 au ministère de l'enseignement supérieur et 1.000 au ministère de l'agriculture.

| | |
|---|---------------|
| Réforme de la formation initiale | 27.000 |
| <i>Enseignants stagiaires</i> | 26.000 |
| <i>Enseignants titulaires formateurs</i> | 1.000 |
| Enseignants titulaires | 21.000 |
| dont premier degré (public et privé) | 14.000 |
| <i>Scolarisation des enfants de moins de 3 ans</i> | 3.000 |
| <i>Renforcement de l'encadrement pédagogique dans les zones difficiles</i> | 7.000 |
| <i>Amélioration de l'équité territoriale interacadémique</i> | 4.000 |
| dont second degré (public et privé) | 7.000 |
| <i>Collèges en difficulté et lycées professionnels: lutte contre le décrochage</i> | 4.000 |
| <i>Amélioration de l'équité territoriale interacadémique</i> | 3.000 |
| Accompagnement des élèves en situation de handicap, CPE, personnels administratifs, médico-sociaux, vie scolaire | 6.000 |
| Total | 54.000 |
| <i>Source : annexe au projet de loi de « refondation de l'école »</i> | |

Ces annonces ne vont pas permettre de revenir sur les 80.000 suppressions d'emploi de la mandature Sarkozy... sans oublier le fait que la hausse démographique va minorer les créations !

Nous demandons la récupération des 80.000 emplois supprimés et la création des emplois nécessaires pour absorber la hausse démographique et permettre une réelle amélioration du Service public d'Éducation.



Nous voulons une réelle revalorisation de nos métiers !

Le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, a présenté le 12 décembre 2013 ses arbitrages concernant les discussions sur les chantiers métiers qui ont lieu depuis la mi-novembre 2013.

Rappelons que certains chantiers n'ont pas encore débuté, pour les personnels administratifs, de santé et sociaux, pour les CPE et pour les personnels contractuels.

Concernant les travaux actuels, le ministre pose globalement le principe d'indemnités fonctionnelles (en particulier pour les directeurs d'école), de pondérations dans le service des personnels selon les fonctions occupées et envisage la création de grades à accès fonctionnel (GRAF). Ces propositions ne conviennent pas à la CGT Educ'action. La création de GRAF tend à faire passer la Fonction publique de carrière vers une Fonction publique d'emploi et donc à créer des inégalités entre les personnels au sein d'un même corps.

-Les annonces concernant les RASED ne permettent pas d'espérer une véritable relance. Pire, la centralisation sur les circonscriptions laisse craindre une disparition, à terme, de leurs missions.

-Les propositions sur la direction d'école sont insuffisantes.

-Par contre, la création d'une fonction de professeur formateur dans le second degré, sur le modèle du premier degré, va dans le bon sens.

-Les mesures annoncées pour l'éducation prioritaire représentent aussi potentiellement une avancée pour les personnels.

-Les professeurs des lycées professionnels, pour l'instant, sont totalement ignorés dans les propositions faites. Suite à l'interpellation, notamment, de la CGT-Éduc'action, sur ce point, le ministre a pris l'engagement de les inclure et de faire des propositions futures pour améliorer les conditions d'exercice des PLP.

Par ailleurs, le ministre annonce vouloir continuer le travail sur les différents statuts des personnels, avec comme objectif affiché de les améliorer. Il renonce pour le second degré à toute application des mesures contestées par les personnels. Rappelons que depuis des années, la CGT-Éduc'action réclame l'ouverture de véritables négociations sur les missions, les métiers et le temps de travail, considérant que les décrets actuels, dont ceux de 1950, ne répondent pas aux besoins actuels.

La CGT-Éduc'action rappelle qu'elle revendique une véritable réduction horaire de service pour l'ensemble des personnels afin de prendre en compte l'ensemble de leurs missions, accompagnée d'une revalorisation des grilles indiciaires pour tous avec une valeur de point d'indice au regard de l'inflation. En ce sens, la CGT-Éduc'action s'opposera à toute proposition qui place les personnels en situation d'inégalité de traitement les uns par rapport aux autres. De même, elle s'opposera au renforcement de l'autonomie des établissements en matière d'obligation de service des personnels.

Les discussions en cours sont loin d'être terminées et ne prennent pas en compte l'ensemble des problèmes. Nous attendons une revalorisation salariale et une réduction du temps de travail pour tous. Nous demandons des décharges spécifiques prenant en compte la diversité des missions, l'innovation pédagogique... Ces décharges pouvant être différentes d'un enseignant à l'autre, mais avec des règles communes définies nationalement et certainement pas au bon vouloir et aux possibilités financières des recteurs, DASEN ou chefs d'établissement.

La CGT Éduc'Action considère que l'inflexion budgétaire des rentrées 2013 et 2014 en termes de moyens en personnels pour l'Éducation nationale est positive et tranche avec la politique de suppressions massives d'emplois menée durant les 10 années précédentes. Nous n'avons cessé, durant cette période, de dénoncer les conséquences catastrophiques pour les conditions de travail des personnels et d'études des élèves, l'annonce de création d'emplois est donc pour nous une bonne nouvelle.

Cette satisfaction reste très mesurée puisque nous notons que les moyens annoncés, tant dans le premier degré que dans le second degré, seront bien insuffisants pour permettre d'absorber la croissance démographique... et ne parlons donc même pas d'une amélioration de la situation !

Aucun emplois dans les services administratifs déjà débordés, aucun emplois en personnels de laboratoire et en personnels d'orientation (pour la deuxième année consécutive) alors que ces personnels s'inquiètent pour leur avenir et que les besoins existent !

La CGT Éduc'Action prendra tous les initiatives nécessaires pour créer un rapport de force permettant de gagner non pas une simple inflexion budgétaire mais un budget ambitieux pour le Service public d'Éducation.



À remettre à un militant CGT ou à retourner à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

8 pages emplois rentrée 2014 janv 2014

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Établissement

Code postal Commune

Tél. Mail

CGT Éduc'action – 263, rue de Paris – case 549 – 93515 Montreuil cedex